

Présentation du projet
d'« Implantation d'une scierie
modèle couplée à une centrale de
cogénération et unité de production
de granulés »

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Alpes-Maritimes

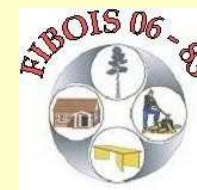
Commune du Broc (06510)



Nice, juillet 2014

Porteur de projet : SARL Coulomp et SARL Jauffret

Réalisation : FIBOIS 06 et 83



Localisation du projet

Sur la commune du Broc

En amont du lac

En rive droite de l'Estéron



Le Broc

Le Projet

Le Lac



Le lac du Broc

Le Var

Pourquoi avoir choisi ce lieu ?

Car ce territoire :

- s'inscrit dans un projet de territoire éco exemplaire : l'Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var
- a un rôle charnière et de transition entre le littoral et les vallées alpines
- est à proximité de la ressource forestière, ce qui permet de réduire la distance entre les zones à exploiter et celles à approvisionner
- Contribue à la valorisation d'une zone actuellement dégradée
- est situé dans le périmètre du parc naturel régional des Préalpes d'Azur qui identifie dans son programme d'action 2012/2015 le projet Coulomp comme une des actions prioritaires et structurantes du territoire (p18 du document)
- à une bonne accessibilité et est proche de la zone de réinjection de l'électricité produite mais également du parc d'activités qui pourra s'approvisionner en chaleur

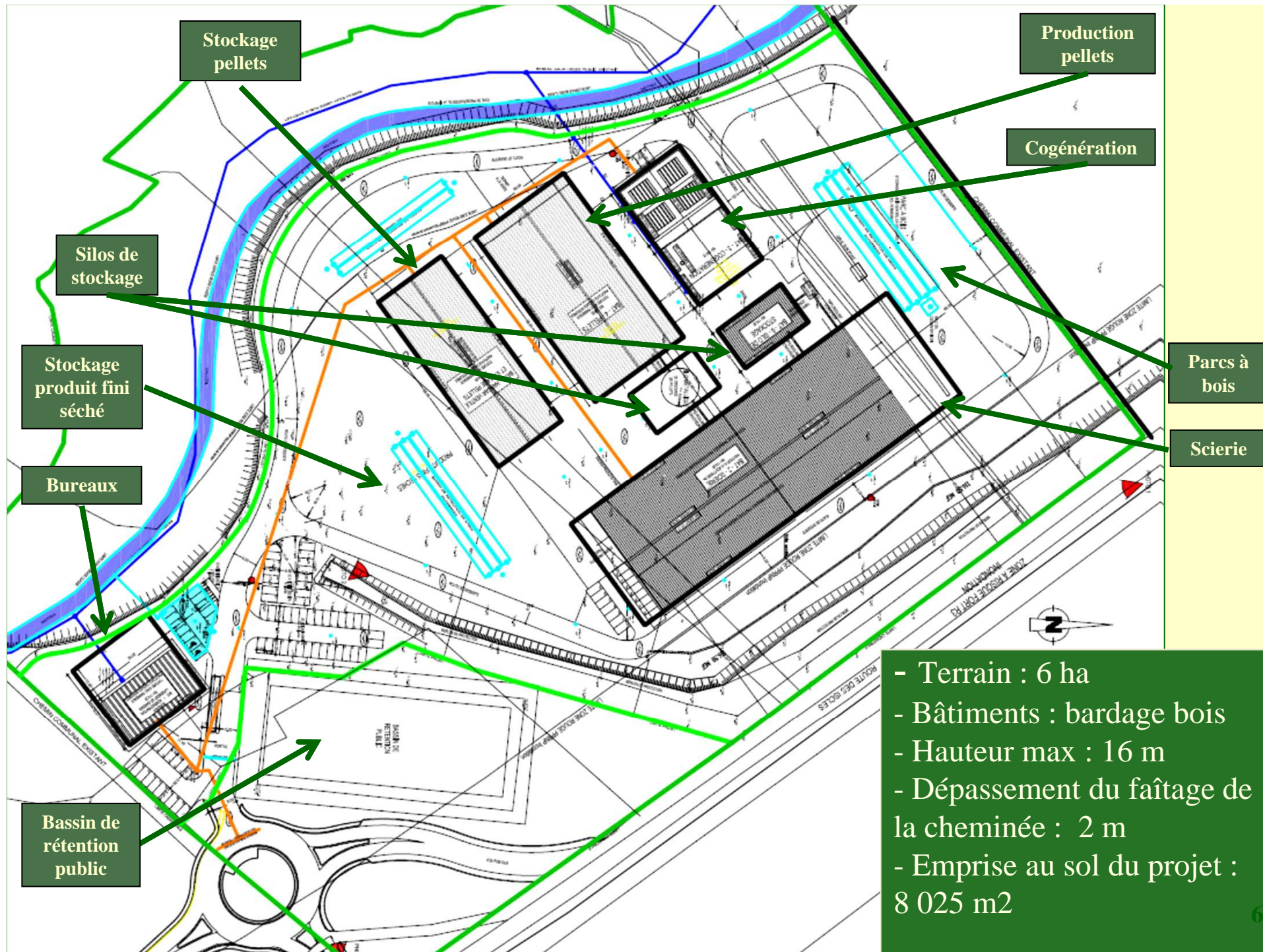
Objectifs du projet :

- **Pérenniser et structurer** par la fusion de deux scieries une activité existante fragilisée par le contexte économique défavorable
- **Préserver** les emplois existants et en créer de nouveaux notamment des emplois indirectes dans les vallées (bucherons, transporteurs)
- **Concevoir** un projet moderne inscrit dans une démarche conforme aux objectifs du Grenelle de l'environnement
 - ✓ la lutte contre le changement climatique (économies de transport, réduction des GES, développement de l'usage du bois dans la construction)
 - ✓ le développement des énergies renouvelables par l'utilisation des connexes de scierie pour fabriquer de l'électricité et de la chaleur
- **Créer** de la valeur ajoutée par la fabrication locale de produits jusque là importés (sciages séchés, granulés)



Description du projet





La nouvelle scierie est moderne et performante



- Son activité :
 - Sciage : charpente et bois d'ossature, pré débits de menuiserie...
 - Détection de mitraille
 - Cubage
 - Classement mécanique du bois
 - Rabotage (raboteuse 4 faces)
 - Taille (machine de taille charpente automatisée)
- Comprend une unité de séchage alimentée par la chaleur produite par cogénération
- Produit 20 000 m³/an de sciages résineux, séchés, aux normes CE et certifiés PEFC* destinés au marché local et à l'export pour 1/3



**Programme for the Endorsement of Forest Certification*

Le parc à bois



C'est une plate-forme de réception, de tri et de stockage qui va accueillir du bois :

issu à 96% des AM, à 90 % des forêts communales, à 100 % d'un rayon de 100 km alentours

Ce sont

- 43 000 m³ de grumes (résineux local) pour approvisionner la scierie (bois d'œuvre)
- 49 000 tonnes de combustible (connexes de scierie, plaquettes et bois ronds) pour approvisionner l'unité de cogénération et l'unité de production granulés

Les approvisionneurs sont

- ONF, Coopérative Provence Forêt, entreprises locales

L'unité de fabrication de granulés



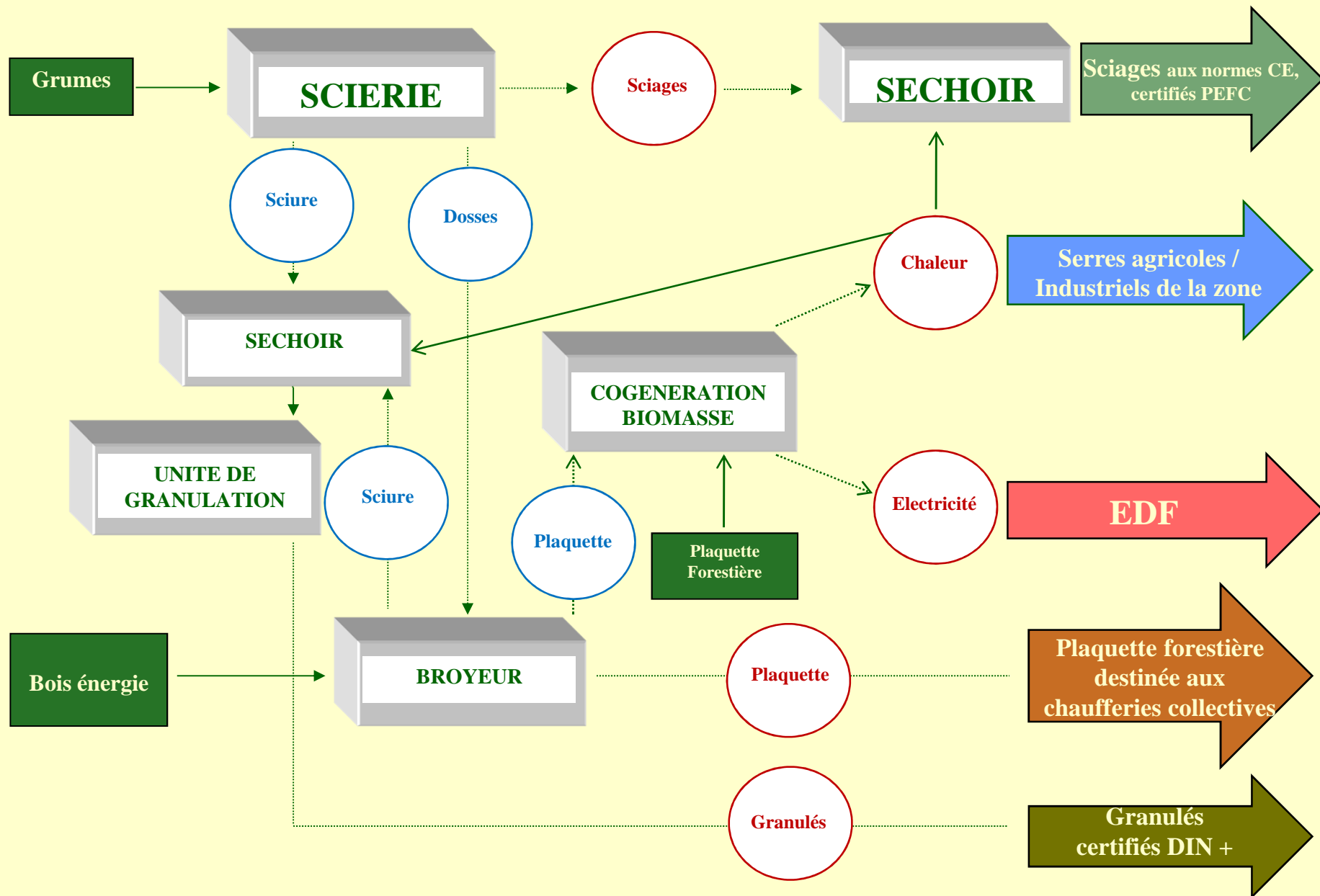
- Granulés fabriqués à partir des **sous produits de scierie** (sciure) et de biomasse forestière
- Capacité annuelle de l'unité d'environ 12 000 tonnes de granulés certifiés PEFC et bénéficiant du label DIN+
- Destination des granulés : chaudières collectives du département et poêles des particuliers, (actuellement les granulés parcourent plusieurs centaines de KM avant d'arriver dans les AM ex : chaufferie du collège de Valbonne alimentée par du granulé de MENDE (400 km)

L'unité de Cogénération



- Alimentée à partir de connexes de scierie et de biomasse forestière
- Produira de l'électricité : à un maximum de 2,3 MWé qui sera revendue à EDF
- Produira de la chaleur (5,5 à 7,5 MWt selon la puissance) qui ira alimenter le séchoir à bois, le séchoir à pellets et potentiellement des industries ou des serres situées à proximité

Schéma de fonctionnement global du complexe Coulomp





■ Forêt :

- Gestion raisonnée de la forêt, entretien et lutte contre le vieillissement des forêts notamment forêts de montagne qui est un enjeu national
- Exploitation systématique des bois mitraillés avec système de détection en scierie
- Prévention des risques notamment incendie

■ Environnement :

- Circuit court (approvisionnement à une moyenne de 100 km idem pour la distribution des produits)
- 100% des produits entrants valorisés dont dosses de scierie
- Bilan global des émissions de GES largement positif (transports de matières évités)
- Contribution au développement de la construction en bois local



■ **Énergie :**

- Contribution à la sécurisation en énergie électrique des Alpes-Maritimes à partir d'une énergie renouvelable
- Fourniture de chaleur aux industriels de la zone en remplacement de grandes quantités d'énergie fossiles actuellement consommées
- Fourniture de pellets (énergie renouvelable) pour les poêles individuels et les chaufferies collectives

■ **Économie :**

- Création de nouveaux emplois (30 emplois directs et 50 emplois indirects)
- Préservation des emplois existants directs et indirects
- Contribution au développement et à la structuration de la filière bois d'œuvre et bois de chauffage
- Revenu pour les communes forestières du haut et moyen pays

Les aides publiques obtenues (sans la cogénération)

Aides publiques obtenues : 25 % du montant total du projet

Poste	%	Financier
Scierie	22 %	FEDER - Région - CG 06
Parc à bois scierie	35 %	Etat, Région, Département
Parc à bois énergie	9,5 %	Etat/CIMA
Unité de prod de pellets	35 %	Europe / POIA

